



MASQUE A CHLORE

REFERENCE : 11 Z 100.PSF

DESCRIPTIF

Le masque CIFEC (réf. 11Z100 PSF), est un masque complet à vision panoramique, fabriqué selon la norme EN 136 :

1998 et marqué CE selon directive européenne 89/686/CEE. Le masque est équipé de porte-filtres permettant d'utiliser des filtres munis d'un pas de vis standard selon EN 148-1 : 1999.

Masque grande visibilité avec brides serre tête à fixation rapide et dispositif d'alimentation en air non toxique composé d'une cartouche filtrante. L'air est épuré lors d'un passage à travers une cartouche filtrante non épuisée.

Masque compatible avec les cartouches CIFEC suivantes :

- Filtre anti-gaz, (réf. : 11Z101.P.215), **code B2**, protégeant contre les gaz et vapeurs inorganiques (sauf monoxyde de carbone CO) dont chlore (Cl₂), sulfure d'hydrogène (H₂S) et cyanure d'hydrogène (HCN)
- Filtre anti-gaz et anti-poussières, (réf. : 11 Z 109), **code A2B2E2K2P3**, protégeant contre notamment SO₂ NH₃, gaz acides et poussières telles que diatomées.



Caractéristiques :

- Corps du masque : caoutchouc naturel hypoallergénique
- Visière : polycarbonate
- Harnais : caoutchouc EPDM avec 5 brides de fixation rapide
- Support de filtre (connexion) : ABS
- Poids : 506 g.

REGLEMENTATION

A proximité de tout dépôt de chlore, il faut disposer d'un masque à gaz approprié, équipé d'une cartouche « chlore » en cours de validité, et d'une cartouche de réserve. Cet appareil respiratoire doit être en état d'utilisation immédiate et le personnel doit être entraîné à son emploi.

Ce masque doit être logé dans un coffret de protection disposé :

1. En cas de local de stockage : à l'extérieur et à un endroit facilement accessible
2. En cas de placard de stockage : dans le local d'exploitation ou de surveillance le plus rapproché, et en piscine, dans le plus proche des locaux suivants : local maître-nageur, local infirmerie ou local caisse.

Il est recommandé de disposer d'un second masque dans le local de veille ou du surveillant général.

Le masque à cartouche ne convient que **pour une intervention rapide dans un local peu profond et bien ventilé** dans lequel il y aurait une fuite de chlore, mais **non dans un local profond et fermé** ou pour une intervention de plus de 15 minutes (d'où l'intérêt du placard extérieur CIFEC pour l'implantation de chloromètre et le stockage du chlore). Ne jamais séjourner dans un local envahi par le chlore sans porter un masque autonome avec réserve d'air (bouteille).

Une intervention dans un local, dont la teneur en chlore est supérieure à 0,5%, nécessite l'utilisation d'un masque à gaz autonome avec réserve d'air.

LIMITES D'EMPLOI

- ⇒ **La concentration en chlore ne doit pas dépasser 0,5% environ en volume** (selon norme EN 14387), soit 140 g. de chlore dans un local de 10 m³.
- ⇒ N'utiliser que dans des conditions ambiantes où le **volume d'oxygène dans l'air est supérieur à 17% et inférieur à 23%**
- ⇒ N'employer en aucun cas pour la protection contre le monoxyde de carbone (CO).

CONDITIONS DE STOCKAGE DU MASQUE

Stocker le masque dans son emballage d'origine dans un environnement ventilé et sec, sans exposition directe à la lumière du soleil, loin de la chaleur et des contaminants.

- ⇒ Température de stockage : entre -10°C et +50°C
- ⇒ Humidité relative < 80%

DUREE DE VIE DES CARTOUCHES

- ⇒ Durée de stockage dans son emballage d'origine **non ouvert** : Date indiquée sur la cartouche.
- ⇒ A l'ouverture d'une cartouche neuve toujours marquer la date du jour sur la cartouche
- ⇒ **Après l'ouverture**, la durée de vie est de 6 mois, sous réserve d'obturer la cartouche après chaque utilisation et de ne pas dépasser la date limite qui est indiquée.
- ⇒ Si la cartouche a été exposée au chlore, **la changer systématiquement par sécurité.**

NOTA

1. Il est rappelé qu'il est imprudent d'installer des bouteilles de chlore et un chloromètre dans un local profond (>0,5 m.). Ces dernières années, un grand progrès de sécurité a été obtenu par la généralisation de l'installation des bouteilles de chlore dans des armoires et placards ouvrant sur l'extérieur, dans lesquels, en aucun cas, un homme ne peut entrer, ni être enfermé à l'intérieur pour toutes opérations de réglage, contrôle, entretien et de remplacement de bouteilles.
2. Il est peu pratique d'intervenir pour le changement de bouteilles, en portant un masque. Cela limite la visibilité, entretient une ambiance de panique, entrave la respiration, rendant l'opérateur moins rapide et moins habile et ne permet pas de sentir la fuite éventuelle de chlore. Dès qu'une fuite de chlore est détectée à l'odorat, il faut s'écarter pour s'équiper de son masque et revenir pour intervenir sur la cause de la fuite de chlore et avant tout fermer la bouteille de chlore.
3. En général, la première intervention consiste uniquement à fermer bien à fond la bouteille de chlore et ensuite à s'écarter jusqu'à disparition de toute odeur de chlore par simple ventilation naturelle, ce qui est très rapide si l'armoire à chlore est installée en milieu bien aéré.



MISE EN PLACE DU MASQUE A CHLORE

1. Desserrer les sangles,
2. Enfiler le masque et ramener les sangles derrière la tête,
3. Ajuster les sangles inférieures, les temporales et la frontale. Les sangles se bloquent automatiquement, empêchant ainsi que le masque ne se desserre. La calotte de la sangle doit se trouver centrée sur la base arrière du crâne.



CONTROLE DE L'ETANCHEITE AVANT CHAQUE USAGE

4. Avant de pénétrer dans l'atmosphère viciée, obturer l'orifice d'entrée d'air avec la paume de la main. L'appareil doit alors être maintenu en dépression après inspiration pendant au moins 10 secondes. Vérifier plusieurs fois et mettre la cartouche.



Entretien du masque

- ⇒ Après usage, refermer la cartouche, détendre les sangles et laisser sécher avant rangement
- ⇒ Eviter les frottements sur l'écran transparent et nettoyer celui-ci au savon de Marseille à l'aide d'un tampon en ouate.
- ⇒ Laver le masque, si nécessaire, après démontage de l'écran transparent, libéré par dévissage des vis de fixation. Le lavage se fait à l'eau tiède, additionnée d'un produit détergent. Désinfecter ensuite par trempage dans de l'eau contenant une cuillère à café d'eau de javel par litre d'eau. Puis rincer à l'eau claire. Ne jamais nettoyer à sec ou avec un solvant. Essuyer le masque et remonter l'écran.

«Pour être en sécurité, suivre les conseils des ingénieurs de CIFEC. Ils sont à votre service. »

CIFEC organise plusieurs fois par an des journées de formation à l'habilitation des agents d'exploitation et d'entretien ayant à manipuler les bouteilles de chlore.

CIFEC

Cie Industrielle de Filtration et d'Équipement Chimique S.A.
12 bis rue du Commandant Pilot – 92200 Neuilly sur Seine - France
Tél. : 01 4640 4949 – Télécopie : 01 4640 0087
web : www.cifec.fr – e-mail : info@cifec.fr
Boutique : www.shop.cifec.fr



Membre du SIET, AFNOR, ASTEE, CETIM, CAPTRONIC